

Brochure n° 2 - Souvenons-nous...

Les limites de notre commune

Beaucoup d'entre nous se sont posés la question de savoir pourquoi l'église de Saint-Désir se trouvait sur le territoire de la commune de Lisieux et si loin de notre commune dont l'entrée ne se situe qu'à une cinquantaine de mètres du carrefour avec la route de Falaise... ????

Certes, cet édifice religieux est récent, mais il a été construit après la seconde guerre mondiale à quelques dizaines de mètres de l'emplacement de la précédente église détruite sous les bombardements alliés, le 6 juin 1944.



Ancienne église de Saint-Désir – Archives départementales

Alors pourquoi ?

Cette question nous a conduits à nous interroger sur l'évolution du territoire de notre commune. Et le moins que l'on puisse dire, est que nos frontières ont bougé et que notre assise territoriale s'est effritée, notamment en zone urbaine, à raison des annexions successives par et au profit de notre voisine.

L'emprise de Lisieux sur Saint-Désir s'est faite en deux temps, il y a 140 ans et 55 ans...

En 1875 et 1960.

Mais juste avant, faisons un petit détour par la période révolutionnaire pour rappeler que c'est par un Décret du 14 décembre 1789 que l'Assemblée Constituante décidait la création des communes et organisait les conditions d'une vie municipale démocratique qui allait largement contribuer à sa solidité institutionnelle et à la réalité populaire massive du processus révolutionnaire.

Le 22 décembre suivant, 44 000 municipalités sont mises en place et remplacent les 44 000 paroisses qui les précédaient.

Sur notre territoire, on comptait avant la révolution, cinq paroisses : Saint Germain, Saint Jacques, Saint-Désir, Saint Hippolyte et Saint Laurent de la Pommeraye.

L'église Saint Germain se trouvait sur la place du marché, non loin de la cathédrale, située de l'autre côté de la place. Elle a été détruite en 1792. Sur son emplacement, a été créée une grande place que l'on a d'abord appelée Place Royale, avant qu'elle ne devienne la Place Thiers et aujourd'hui, la Place Mitterrand.

Première annexion de Lisieux en 1875

Il y a 5 ans que la France a perdu la guerre contre les Etats allemands coalisés sous l'égide de la Prusse, 5 ans que la chute du Second Empire a laissé la place à la Troisième République.

Au fil du temps, la population de Lisieux s'accroît. De 11 345 habitants en 1846, elle passe à 13 000 en 1861, avant de décroître, faute de place. La ville est saturée, ne pouvant s'agrandir alors que son activité économique devient intense.

En effet, point de jonction des routes venant de Paris, Rouen et Caen, dotée de nombreux cours d'eau, la région de Lisieux voit rapidement se développer son industrie textile. Vers 1850, dans l'arrondissement de Lisieux, 10 600 ouvriers travaillent le lin, souvent à domicile, sur 3 300 métiers à tisser. Les ventes se font à Paris, à Rouen et dans le Midi. La concurrence est vive avec Alençon, Bernay, Fécamp et les Flandres.

La Touques et l'Orbiquet font mouvoir 24 filatures de laine avec 1 600 métiers et 3 500 ouvriers. Six filatures de coton emploient 550 ouvriers parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants.

A Lisieux même, une fabrique de rubans emploie 500 ouvriers. Deux fabriques de lacets de coton et quatre ateliers produisant des couvertures emploient 140 ouvriers.

Enfin dès 1826, deux fabriques de tulle décident de s'engager dans une bataille commerciale avec la concurrence anglaise.

L'agglomération bénéficie également du développement des chemins de fer : Lisieux est reliée à Paris en 1865, à Honfleur et Trouville en 1866 et à Orbec en 1873.

Mais ce développement pose problème. En 1872, 12 520 Lexoviens vivent sur 88 hectares, soit une densité de 140 habitants par hectare lorsqu'elle n'est que de 102 au Havre, de 56 à Rouen et de seulement 19 à Caen!!

Et pourtant, de 1856 à 1872, la population n'a augmenté que de 10 %, pendant que celle de Saint-Désir et de Saint Jacques doublait.

Entre 1872 et 1874, un projet d'annexion aux dépens de Saint-Désir et de Saint Jacques voit le jour. Il rencontre une vive opposition. Il n'aboutira qu'à la faveur du repli des garnisons de l'Est vers l'intérieur du pays, à la suite de la défaite de 1870. La municipalité accepte d'accueillir des troupes à condition que le gouvernement autorise l'annexion des territoires destinés à la construction d'une caserne.

La caserne prendra place dans le nouveau quartier Nord de Lisieux, sur la nouvelle route de Pont L'Evêque (actuel Boulevard Nicolas ORESMES). Elle porte le nom du Général d'Empire DELAUNAY, né à Saint Pierre sur Dives en 1738 et décédé à Ouville la Bien Tournée en 1825. Construite en trois ans, elle peut recevoir jusqu'à 600 hommes.



Caserne Delaunay - Archives départementales

C'est le 119ème de ligne, régiment d'infanterie qui occupe la caserne Lexovienne. Créé en 1808, pendant les guerres napoléoniennes, sa devise est « Toujours prêt à bondir »

Depuis 1872, la loi sur le service militaire impose une ou cinq années d'active, selon que le conscrit a tiré un bon numéro ou non. L'un d'eux est le célèbre humoriste honfleurais, Alphonse ALLAIS, qui est affecté en 1876, au 119ème à Lisieux. Dans leur journal, les frères GONCOURT ont consigné quelques-unes de ses facéties, y compris celles qu'il commit lors de son séjour dans la capitale Augeronne. Ainsi, le lendemain où le colonel avait permis aux hommes mariés de son régiment, de coucher avec leur femme, le soldat ALLAIS, allant le trouver, lui dit gravement: « Mon colonel, je suis bigame, alors je vous demande un congé pour le jour et la nuit ! »

C'est encore lui, entrant dans une salle pleine d'officiers qui les salue d'un cordial « Bonjour M'sieurs-Dames », du plus heureux effet !



Alphonse ALLAIS (1854-1905)

Transformée en logements sociaux pour les sinistrés des bombardements de Juin 44 et quelques rapatriés d'Afrique du Nord, la caserne sera détruite à la fin des années 60, mais le quartier porte toujours le nom de Caserne DELAUNAY.

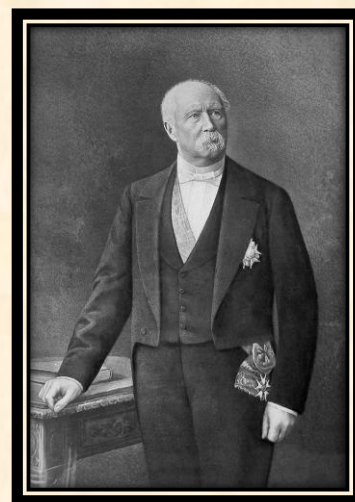
C'est le 24 mars 1874 que le Maréchal de MAC-MAHON, Président de la République Française, signe le Décret d'annexion.

Il comporte seulement trois articles :

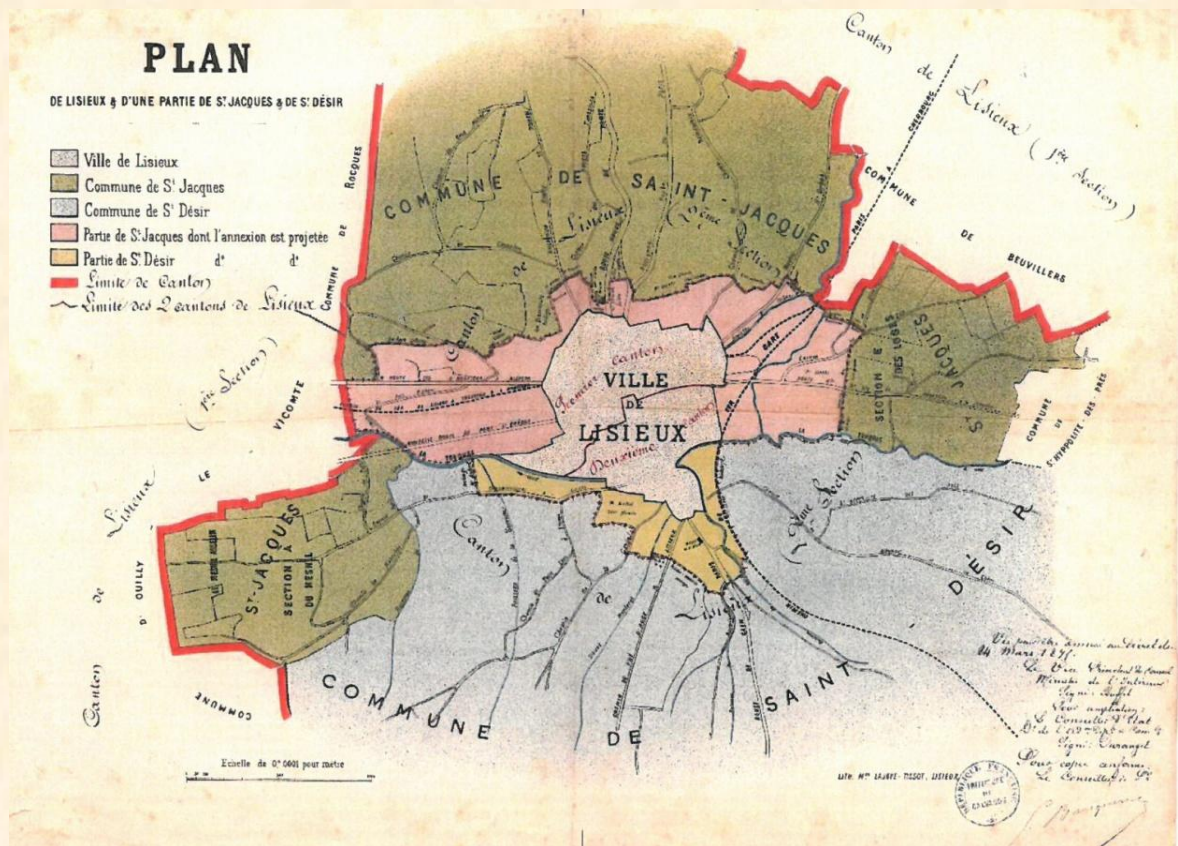
Art 1er : Les polygones teintés en rose et en jaune sur le plan annexé sont distraits, le premier de la commune de Saint Jacques et le second, de la commune de Saint-Désir, arrondissement de Lisieux, département du Calvados, et réunis au territoire de la ville de Lisieux. En conséquence, les limites de la ville de Lisieux sont fixées conformément à la ligne figurée audit plan par une ligne pointillée carmin.

Art 2 : La présente séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage et autres qui pourraient être respectivement acquis.

Art 3 : Le Vice-président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.



*Patrice de MAC MAHON
1808 - 1893*



Plan annexé au décret Lisieux et Alentours 1875 - Archives départementales

Il s'en suit une période troublée. Cette redistribution des territoires ne se fait pas sans contestation et il faut réélire les Conseils Municipaux des trois communes. L'édition du Journal de Lisieux du mercredi 7 avril 1875, appelle au calme :

«Nous adressons les quelques lignes suivantes aux habitants de Lisieux et des parties des communes annexées, notre but est de tâcher de prévenir des conflits regrettables en posant la question de faire un nouvel appel à la conciliation.

(...) Nous nous refusons de croire que nos compatriotes voudraient entrer dans cette voie. Il nous restera à choisir des Conseillers capables et indépendants. Nous devons conserver de l'ancien Conseil de Lisieux, les excellents éléments qui s'y trouvaient en faisant aux deux portions des communes annexées, la juste part de représentation qui leur est due. C'est dans cet ordre d'idées, selon nous, que devront être dressées les listes de candidats et le seul rôle de l'électeur intelligent sera de substituer quelques noms nouveaux à quelques-uns des anciens noms. Dans cette voie de conciliation, nous avons entendu émettre cette opinion que les 2 honorables Maires de Saint Jacques et de Saint-Désir devraient être appelés au 1er rang à représenter, dans le nouveau Conseil, les intérêts de leurs anciens administrés»

C'était oublier tout de même que les premiers magistrats des territoires annexés, avaient eux-mêmes vocation à rester les Maires de leurs communes !

L'opération est réalisée aux dépens de Saint Jacques qui se voit dépossédée de 129 ha et de Saint-Désir qui perd 38 ha. Dans le même temps, la superficie de Lisieux est triplée et sa population passe à 18 396 habitants (Elle n'est que de 23 000 âmes aujourd'hui).

L'examen du plan annexé au décret du 24 mars 1874 est riche d'enseignement puisqu'il nous permet de constater que l'église Saint-Désir fait déjà partie intégrante du territoire de Lisieux. Elle se situe à l'extérieur de l'enceinte de la ville, de l'autre côté de la Touques, dans le faubourg qui porte son nom, tout près de l'Abbaye des bénédictines.



*Ancienne Abbaye Notre Dame du Pré - Archives départementales
Photo prise du Cirieux avant qu'il ne se jette dans la Touques*

En 1874, l'église du Faubourg de Saint-Désir est l'ancienne chapelle de l'Abbaye, dans la mesure où l'ancienne église paroissiale fut démolie lors de la révolution, en même temps que les bénédictines furent chassées de leur couvent.

Cette chapelle communément appelée église Abbatiale de Notre Dame du Pré date de 1758, elle resta église paroissiale même quand les bénédictines furent revenues et ce, jusqu'en juin 1944.

L'église Saint-Désir n'a donc jamais fait partie du territoire de notre commune, ce que confirme la lecture des plans dessinés sous la monarchie (avant 1789) et celle des actes les plus anciens, qui attestent du transfert vers 1050 par Guillaume d'Eu, (975-1054) dans le faubourg de Saint-Désir de Lisieux, de l'Abbaye de Bénédictines qu'il avait d'abord créée à Saint Pierre sur Dives en 1011 avec son épouse, la comtesse Lesceline d'Eu.

Guillaume, Comte d'Eu, était le grand oncle de Guillaume le Conquérant (1027-1087), Duc de Normandie et Roi d'Angleterre.

Peu après, une nouvelle fondation se fit, sous le titre de Notre Dame du Pré Lès Lisieux, au faubourg Saint-Désir, grâce à Hugues d'Eu, Evêque de Lisieux et fils du précédent.

L'abbaye Notre Dame du Pré abrite depuis le XVI^{ème} siècle un pensionnat de jeunes filles qui en fait l'établissement scolaire le plus ancien de Lisieux. Les jeunes filles y reçoivent une instruction étendue et variée ainsi qu'une formation à la vie pratique, à l'ordre et à l'économie.

À la fin du XIXème, le pensionnat comptait environ 80 élèves, répartis en cinq classes, chacune ayant deux ou trois divisions. Les élèves portaient un uniforme, seules les distinguaient, des ceintures de couleur, indiquant la classe dont elles faisaient parties.



Entrée du Pensionnat



Un petit groupe



La Cour de l'Abbaye (à gauche, on aperçoit la façade avant du bâtiment figurant sur la photo de la page 7

C'est le 3 octobre 1881 que Thérèse MARTIN, alors âgée de 8 ans et demi, fait sa première rentrée des classes au Pensionnat tenue par les sœurs bénédictines de l'Abbaye. Elle y fera sa 1ère communion le 8 mai 1884. Thérèse y restera en qualité de demi-pensionnaire jusqu'au début de l'année 1886.



Plan ancien Lisieux 1825 - Archives départementales



Plan ancien Lisieux 1825 - Archives départementales

Ce constat nous a alors amené à nous demander de quelle paroisse dépendaient les habitants de notre territoire. Avant la création de l'état-civil en 1792, les actes de baptême, de mariage et de sépulture étaient tenus par les curés de chaque paroisse.

Vérification faite dans nos registres paroissiaux précédant la révolution de 1789, la transcription de ces actes était partagée et répartie entre la paroisse Saint Laurent (de la Pommeraye) qui enregistrait les mariages et les enterrements tandis que les sacrements du baptême étaient reçus et enregistrés par la paroisse de Saint-Désir de Lisieux, dont le clergé était constitué d'un curé et de quatre vicaires.

L'église était donc fréquentée par des paroissiens de Lisieux et de Saint-Désir, et c'est probablement cette dualité qui a fait qu'au début du XIXème siècle, les frais d'entretien et de réparation de l'église Saint-Désir ont été partagés entre les deux communes, à concurrence de 3/4 pour Lisieux et de 1/4 pour Saint-Désir.

En 1933, le Conseil Municipal de Saint-Désir a tenté de revenir sur cette répartition en proposant la révision d'une convention passée il y a près d'un siècle, « époque à laquelle la commune comptait 3 000 habitants contre 1 100 aujourd'hui. »

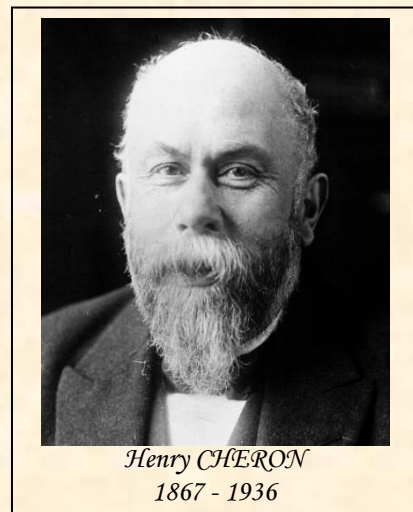
L'argument est juste, ce que confirment les recensements effectués avant et juste après l'annexion de 1875.

Le 15 juillet 1866, Saint-Désir compte 2 878 habitants dont 1 966 en zone urbaine et 892 en campagne.

Le 31 décembre 1876, la population de notre commune n'est plus que de 1 262 âmes, dont seulement 337 habitants en zone dite urbaine et 925 en campagne.

Pour autant, Lisieux n'acceptera pas de revoir la répartition des charges en opposant trois arguments tout aussi pertinents.

Le 29 avril 1933, le Conseil Municipal de Lisieux présidé par son Maire, Henry CHERON décide en effet, de refuser la révision souhaitée par sa voisine, en considération du fait que sa population était-elle même passée d'une vingtaine de mille âmes à guère plus de quinze mille et parce que « la répartition des dépenses ne saurait être proportionnelle au nombre d'habitants, la population catholique de Lisieux se répartissant dans trois églises (Saint Pierre, Saint Jacques et Saint-Désir), de sorte que ce n'est qu'une fraction peu importante de sa population qui bénéficie des cérémonies cultuelles célébrées dans l'église de Saint-Désir alors que tous les catholiques de la commune de Saint-Désir fréquentent l'église de leur paroisse. »



Au surplus, la ville de Saint-Désir, encaissant un quart de la location du presbytère, les élus Lexoviens ont considéré que «la proportion que nous trouvons dans les recettes et qui ne soulève pas de réclamation de la commune de Saint-Désir doit équitablement se rencontrer également dans les dépenses communes.»

Ce partage des frais semble avoir perduré après la reconstruction puisqu'en 1981, le Conseil Municipal de Saint-Désir a participé à la remise en état d'une cloche de l'église, à raison de 25 % du coût total des travaux.

L'église actuelle a été construite entre 1956 et 1962. Elle est un vaste bâtiment au plan allongé, doté d'une coque en béton armé, ornée de deux immenses verrières réalisées par Max INGRAND. Son architecture novatrice lui a valu d'être classée en 2006 Monument historique, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine du XXème siècle.



Actuelle église de Saint-Désir - Archives départementales

Malheureusement, en 2014, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à sa réouverture au public, la réalisation d'importants travaux étant indispensable à la remise aux normes de l'édifice.

Ainsi, âgé d'à peine plus de 50 ans, ce monument de la reconstruction est-il provisoirement condamné ? Jusqu'au début de cette année, seule la chapelle du rez-de-chaussée était encore utilisée pour la messe du samedi soir. Elle ne l'est plus aujourd'hui.

Deuxième annexion de Lisieux en 1960

Dès 1955, dans le but de reconstituer une population et une industrie détruites en 1944, le Conseil Municipal de Lisieux, présidé depuis deux ans par le Docteur Robert BISSON, adopte, sans consulter les communes concernées, le projet d'annexion partielle des communes limitrophes dont Saint-Désir et Saint Jacques de Lisieux sur le territoire de laquelle est construite la Basilique, Ouilly le Vicomte et Beuvillers.

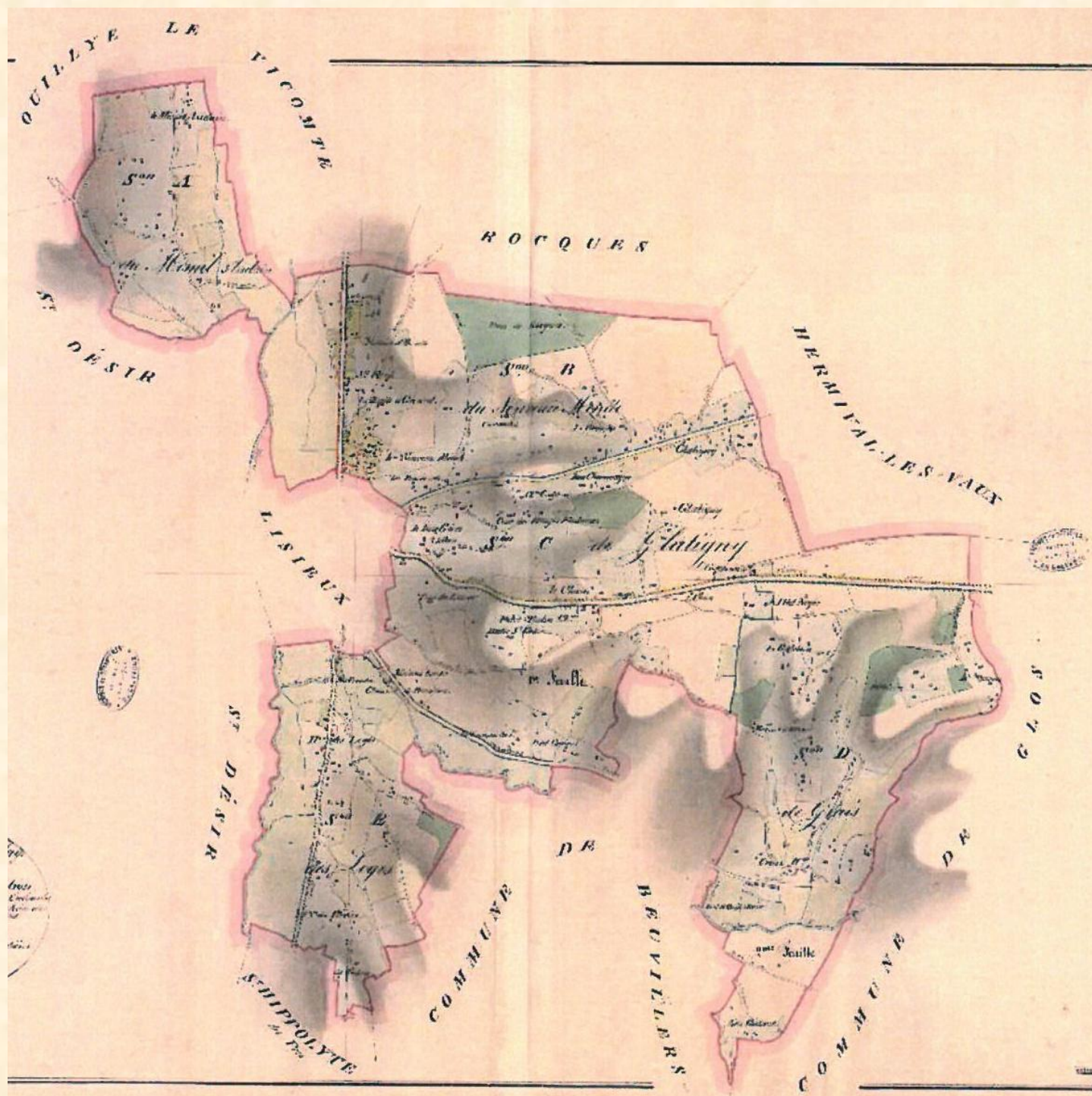
Saint Jacques est une petite commune en termes d'habitants, mais une grande commune par son étendue et c'est ce qui intéresse Lisieux. Son territoire s'étendait sur toute la partie Est de la ville, entre Rocques, Hermival les Vaux, Beuvillers et Saint-Désir qu'elle rejoignait au Nord et au Sud de Lisieux.

La route de Paris et le plateau situé juste au-dessus de l'hôpital faisaient partie de la commune et sa Mairie était située sur la route de Paris, dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui le Tribunal de Commerce et le Conseil de Prud'hommes.



Ancienne Mairie de Saint Jacques de Lisieux

Le quartier du Mesnil-Asselin, aujourd'hui sur le territoire de notre commune, appartenait également à Saint Jacques (en haut à gauche du plan qui suit).



Ancien cadastre Lisieux Saint Jacques 1820 - Archives départementales

La commune de Saint Jacques, on s'en doute, s'est opposée au projet de fusion avec Lisieux et a fait son possible pour ne pas disparaître, en vain !

Finale^{ment}, en 1959, le Conseil Général approuvera le projet du «Grand Lisieux.»
Dans son édition du 5 février 1960, le *Lexovien Libre* annonce la publication au Journal Officiel du 30 janvier 1960, du Décret du 29 janvier, portant extension des limites territoriales de la ville de Lisieux.

Saint Jacques n'est plus ! La plus grande partie de son territoire revenant à Lisieux, quelques parcelles étant également attribuées à Rocques, Hermival les Vaux, Beuvillers, Ouilly le Vicomte qui perd néanmoins deux de ses quartiers (le Chat Qui Griffes et le Petit Bon Dieu) et à Saint-Désir, qui est contrainte de céder aussi une partie importante de son territoire à sa gourmande voisine.

La commune de Saint Jacques disparaissant, le Conseil Municipal est dissous. Sa dernière réunion est à la fois triste et amère :

«Après un exposé des faits par M. LAUTHU, ancien Maire de la commune et la lecture dans la presse du Décret ordonnant la dissolution du Conseil et la suppression totale de la commune de Saint Jacques, le Conseil Municipal ne peut que s'incliner devant cette décision arbitraire en regrettant, qu'une fois de plus, la raison du plus fort soit toujours la meilleure.»

Dans notre commune, tout autant mise devant le fait accompli, c'est aussi la consternation. Le mercredi 24 février 1960, le Conseil Municipal se réunit en session ordinaire, sous la présidence de son Maire, M. Victor FAVRAIS.

Voici l'extrait du Procès-verbal s'y rapportant :

«M. le Maire fait connaître que par lettre du 16 courant, M. le Préfet lui demande de réunir le Conseil de révision des listes électorales afin de transférer de Saint-Désir à Lisieux, les électeurs domiciliés dans les parcelles du territoire de la commune annexées par Décret du 23 janvier 1960, à la ville de Lisieux. M. BODIN et M. GALLET demandent si une notification officielle de l'annexion, a été adressée à la Mairie et un plan précis des parcelles annexées. La réponse étant négative, ils estiment qu'il est impossible de procéder avec précision, au transfert des électeurs et suggèrent que des précisions soient demandées à la Préfecture avant que ne se réunisse le Conseil de révision des listes. Il en est décidé ainsi.

Le Conseil Municipal adopte ensuite, à l'unanimité, la motion suivante :

«Le Conseil Municipal de Saint-Désir élève une vive protestation contre l'annexion par la ville de Lisieux d'une partie du territoire de la commune de Saint-Désir, annexion qui n'était pas souhaitée par les habitants de la partie convoitée et qui va amputer la commune de Saint-Désir d'une partie importante de ses ressources, imposant ainsi à ses habitants, des charges supplémentaires.»

Bien sûr, ces protestations officielles restèrent sans réponse.

Plus tard, une réunion à laquelle assistaient les Maires des communes ayant subi des modifications territoriales par suite de l'extension de la ville de Lisieux, se tient sous la présidence du Sous-préfet de Lisieux, dans le but de préparer l'acte qui fixera la propriété des biens communaux situés dans les parties rattachées à la ville de Lisieux, parmi lesquels, le cimetière de Saint-Désir.

Dans sa séance du 17 juin 1960, le Conseil Municipal de Saint-Désir émet le vœu de conserver la propriété de son actuel cimetière en considérant que toute personne doit être inhumée dans un cimetière communal ou public et que chaque commune doit être pourvue d'un lieu de sépulture suffisant pour recevoir les dépouilles mortelles de ses habitants.

Aujourd'hui, quoique le cimetière de la rue du Pré d'Auge, se trouve sur le territoire de Lisieux, il demeure propriété de notre commune dont il reste le cimetière communal.

A l'issue de cette deuxième annexion, Lisieux voit sa superficie passer de 235 à 1 212 hectares, lui permettant de développer ses projets d'urbanisation.

Le 8 juin 1961, le ministre de la construction annonce la création d'une Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP). Le projet est de construire 4 000 logements en 10 ans sur le plateau Saint Jacques. Il faudra en réalité 20 ans pour que les travaux aboutissent.

En 1965, la ZUP est baptisée « Hauteville » et poursuit son développement. Aujourd'hui, plus d'un Lexovien sur trois, habite Hauteville.

Pour autant, la nécessaire extension de Lisieux justifiait-elle qu'elle repousse ses limites à l'Ouest et qu'elle annexe une seconde fois, une partie importante des quartiers déjà urbanisés de Saint-Désir, dont le terrain Adeline ? Pas sûr !!

Lisieux n'en a tiré aucun avantage en termes de conquête d'espaces vierges comme à Saint Jacques. En revanche, cette ultime annexion à renforcer sa capacité foncière et sa population, soit autant de paramètres économiques perdus pour Saint-Désir.

*Pierre BLIN
Adjoint au Maire*